



Procès-verbal

2ème assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le lundi, 16 février 2026, à 19 h 00
330, rue Chabot, QUÉBEC (Québec) G1M 3J5

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Pierre Marc Doucet	Président
■ Mahamadou Sissoko	Trésorier
■ Roger Thibeault	Vice-président
■ Jean-Noël Ouisse	Secrétaire
■ Stéphanie Tremblay	Administratrice
■ Christian Bizier	Administrateur
■ Michèle Guay	Administratrice

Absences

■ Ange-Maryse Koua	Administratrice
--------------------	-----------------

Autres présences

■ Clément Bourdeau	Conseillère du district électoral de Vanier-Les Rivières
■ Alexandra Mauger	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
■ Renée Poulin	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 3 personnes participent à l'assemblée.



Ordre du jour

1ère assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le lundi, 16 février 2026, à 19 h 00
330, rue Chabot, QUÉBEC (Québec) G1M 3J5

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du procès-verbal du 26 janvier 2026 <ul style="list-style-type: none">■ Affaires en découlant.	19 h 05
4. Période d'information du conseil municipal	19 h 10
5. Période de questions et commentaires des citoyens	19 h 20
6. Demande de soutien à un BAPE et un AEIC sur le projet de terminal de conteneurs de QSL.	19 h 25
7. Période réservée à un organisme du quartier – Emprises – espaces urbains	19 h 30
8. Enjeux de quartier <ul style="list-style-type: none">■ 8.1 – Projet d'initiative : récupération des arbres coupés (JNO)■ 8.2 – Rencontre avec Bruno Marchand du 26 février (PMD)■ 8.3 – Retour sur la présentation du corridor VivaCité/Pierre-Bertrand par la Ville du 5 février 2026 et résolution (JNO)■ 8.4 – Terrain multisports Fondation Impact de Montréal – suivi (PMD).■ 8.5 – Formation « Femme et mobilité » (compte-rendu) (PMD)■ 8.6 – Résolution pour l'amélioration et la sécurisation des traversées piétonnes sur les axes de transit automobile (JNO)■ 8.7 – Réorganisation et bonification des comptoirs de services et résolution (RT)	19 h 50
9. Comités et états d'avancement	20 h 15



- 9.1 – Projet sur la qualité de l'air (JNO)
- 9.2 - Table de concertation Vélo et Mois du vélo (JNO)
- 9.3 – Conseils d'établissements scolaires (JNO et MS)
- 9.4 – Table de concertation sur le transport en commun (ST)
- 9.5 – Table de concertation des conseils de quartier (PMD)
- 9.6 – Comité des présidents des CQ de la basse-ville (PMD)
- 9.7 – Vanier à p'tites-roues 2026 (PMD)
- 9.8 – Refonte du service d'autobus du RTC dans Vanier (PMD)
- 9.9 – Aménagement du terrain Giguère (ST)
- 9.10 – Table de quartier Vanier – Assemblée (PMD).

10. Fonctionnement du conseil de quartier

20 h 45

- 10.1 – Correspondance (PMD)
 - Le réseau du RTC se transforme.
 - Lettre d'une résidente sur le 3^{ème} lien.
 - Avis public pour des demandes de dérogation mineure (lot 1 941 561).
 - Appui du CQ St-Roch pour le mémoire « Pôle W-Hamel – Laurentienne – Boisé de la Chapelle et présentation dans les conseils de quartier.
 - Enquête de recherche sur la localisation des objectifs de développement durable (ODD).
- 10.2 – Suivi des résolutions 25-CA-060, 25-CA-061, 26-CA-002, 26-CA-003 (JNO)
- 10.3 – Trésorerie et suivis (MS)
- 10.4 – Paiement des services de secrétariat.
- 10.5 – Rapport d'activité 2025-2026 (PMD)
- 10.6 – Activité de consultation de la population (CB)

11. Varia

21 h 05

- 11.1 – Formation en urbanisme
- 11.2 – AGA Loisirs Vanier

12. Fin de l'assemblée

21 h 10

Pierre-Marc Doucet, président

N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif uniquement.



Procès-verbal

2ème assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le lundi, 16 février 2026, à 19 h 00
330 rue Chabot, QUÉBEC (Québec) G1M 3J5

1. Ouverture de l'assemblée

M. Roger Thibeault ouvre l'assemblée à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux résidents présents. M. Pierre-Marc Doucet délègue à M. Thibeault l'animation de l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Roger Thibeault fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Pierre-Marc Doucet, dûment appuyée par Mme Michèle Guay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal du 26 janvier 2026

26-CA-08

Sur une proposition de M. Pierre-Marc Doucet, dûment appuyée par M. Roger Thibeault, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 2026 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Période d'information du conseiller municipal

4.1 – Parcours haute fréquence du RTC

M. Clément Bourdeau mentionne qu'il y aura un nouveau parcours haute-fréquence qui partira du Centre-Ville (Saint-Roch et Saint-Sauveur) et qui se rendra jusqu'à Lebourgneuf/Neufchâtel.

Pour donner suite à un sondage en ligne effectué il y a quelques semaines, deux séances d'information seront offertes. Le tracé proposé n'est pas encore définitif. Les dates des séances sont les suivantes :

- Mercredi, le 25 février 2026, en présentiel, de 19 h 00 à 21 h 00.
- Lundi, le 2 mars 2026, 19 h 00 à 21 h 00, en ligne.

Aucune inscription n'est requise et un lien sur team apparaîtra sur le site du RTC et sera partagé.



Les commentaires recueillis durant ces séances seront transmis au bureau d'expérience client du RTC. Le parcours sera approuvé le 11 avril 2026 par le Conseil d'administration du RTC.

4.2 – Suivi sur l'importance de l'électrification au parc Victorin-Beaucage.

M. Bourdeau mentionne qu'il n'a pas encore eu de réponse.

4.3 – Plaque commémorative

Suite à un appel d'un résident, M. Bourdeau mentionne qu'il serait pertinent d'obtenir une plaque commémorative pour Mme Yvette Cloutier. Cette demande a été entrée dans le « Sharepoint ». Cependant, si le Conseil de quartier va de l'avant avec cette proposition, il en faudra une pour tous. Ce sujet fera ultérieurement l'objet de discussions entre les administrateurs.

4.4 – Lot no 1 942 168

M. Bourdeau précise qu'il s'agit d'un terrain contaminé. Il n'est donc pas possible de considérer du logement sur ce lot.

Il s'est entretenu avec Mme Marie-Pierre Boucher, conseillère municipale du district Louis XIV, concernant le crédit de taxe et ce dernier s'applique lorsqu'un promoteur achète le terrain. La Ville possède quelques terrains à décontaminer. Jusqu'à présent, aucun OBNL n'a fait part de son intérêt, possiblement à cause du coût du terrain.

5. Période de questions et de commentaires des citoyens

M. Pierre-Marc Doucet mentionne que trois arbres ont été plantés au parc Napoléon-Grondin, près de l'usine de pompage sur le boulevard Wilfrid-Hamel. Cependant, deux arbres ont été complètement enneigés et un autre où seules les branches sont visibles. Le chantier de construction situé tout près a aussi des impacts. Il est dommage de planter des arbres et de les retrouver très mal en point au printemps.

M. Clément Boudreau vérifiera si cette situation a été prise en charge par un service de la Ville.

6. Demande de soutien à un BAPE et un AEIC sur le projet de conteneurs de QSL

M. Clovis Brochu, attaché politique, adjoint de M. Étienne Grandmont, député de Taschereau. M. Brochu précise qu'il ne parle pas en son nom personnel, ni au nom de M. Grandmont, Il relit une demande qui a été faite historiquement de la part d'un citoyen pour le projet Laurentia, l'ancienne mouture de l'agrandissement du Port de Québec.



Le nouveau projet de conteneurs au Port de Québec ne comporte aucun agrandissement, contrairement au projet Laurentia. Par contre, il y aura une quantité additionnelle de conteneurs qui sera amenée au Port de Québec qui empruntera la voie ferrée qui traverse Vanier.

Il est prévu qu'environ 80% des conteneurs qui arriveront au port de Québec traverseront le quartier de Vanier par la voie ferrée. L'autre 20% empruntera les artères routières. Il mentionne qu'aucune demande n'a encore été déposée concernant ce nouveau projet.

En 2019, une évaluation fédérale a été réalisée pour le projet Laurentia. Dans le nouveau projet, hormis l'évaluation du Port elle-même, il n'y aura pas d'évaluation provinciale parce que le projet se réalisera sur un terrain fédéral qui est le Port de Québec. Également, il n'y a pas d'évaluation fédérale parce qu'il n'y a pas d'agrandissement du site et n'empiète pas sur le fleuve Saint-Laurent.

Par contre, il y a un grand nombre de conséquences sociales et environnementales prévisibles qui ne seront pas évaluées. La demande de la Table citoyenne du Littoral Est vise à ce qu'il y ait une évaluation environnementale, un BAP ou bien une évaluation environnementale fédérale pour évaluer les impacts qui se produiront.

Questions et commentaires:

Question : Est-ce que le nouveau projet a été mentionné dans la stratégie du gouvernement fédéral qui éliminerait certaines évaluations?

Réponse : Ce ne sera pas nécessaire. Suite à une discussion avec le bureau de M. Jean-Yves Duclos, député fédéral de Québec-Centre, ce projet ne passera pas par la Loi C-5. Le projet ne nécessite pas un outil législatif.

Commentaire : En 2021, le Conseil de quartier de Vanier s'était prononcé contre le projet Laurentia à cause de l'utilisation intense de la voie ferrée et de la longueur des trains qui pourrait bloquer la voie ferrée aux deux intersections. Le transit des trains dans le quartier peut prendre jusqu'à 30 minutes à une vitesse réglementaire très basse. Il faut connaître la protection de la population de Vanier en cas d'incendie ou de déraillement de wagons.

Question : Y a-t-il quelque chose de médiatique à ce sujet?

Réponse : Oui, il y aura une demande officielle avec les Conseils de quartier qui appuieront la résolution. Par le biais d'une résolution, le Conseil de quartier appuiera la Table citoyenne du Littoral Est dans sa demande pour une évaluation environnementale dans le cadre du projet de QSL.

Question : Y a-t-il des documents qui appuient la demande verbale?



Réponse : Oui, le Conseil de quartier a reçu des documents qui expliquent la demande de la Table citoyenne du Littoral Est.

Commentaire : Si ce nouveau projet se réalise, le Conseil de quartier doit être alerte et considérer les préoccupations qui ont été mentionnées en février 2020, pour des questions de sécurité. Si les conteneurs ne passent pas par la voie ferrée, ils passeront par le réseau routier, ce qui n'est guère mieux. Pourquoi ne pas utiliser la voie maritime?

M. Brochu mentionne que la Table citoyenne avait demandé une évaluation environnementale et le Conseil de quartier lui avait donné son appui. Le Conseil de quartier doit donner son appui pour le 20 février 2026 par que la Table citoyenne du Littoral Est puisse donner sa réaction, car le projet QSL sera annoncé bientôt.

Le Conseil de quartier révisera les résolutions et le mémoire qui a été rédigé.

26-CA-09 - Résolution de soutien à la Table citoyenne Littoral Est pour la demande d'une évaluation environnementale pour le projet de terminal à conteneurs (Projet QSL)

- Ce terminal, bien que situé à l'intérieur d'une enclave fédérale, aura des impacts bien au-delà du strict territoire portuaire. Ce sont des centaines de camions de plus par jour et des kilomètres de train qui transiteront dans les quartiers centraux de Québec pour transporter les 250 000 conteneurs prévus annuellement.
- Or, dans Limoilou, Beauport et la basse-ville de Québec, on sait d'ores et déjà, grâce à plusieurs rapports sur la pollution de l'air notamment celui du Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques (GTCA) et de Mon Environnement, Ma Santé (MEMS), que l'air de ces milieux est déjà saturé de plusieurs polluants, à tel point qu'il s'agit d'un enjeu reconnu de santé publique. Pire, selon ces deux rapports, les particules fines liées au transport routier représentent la principale source de pollution dans Limoilou et la basse-ville de Québec.
- Toujours dans ces deux rapports, on recommande de réduire le transport routier, et même de transformer les autoroutes Laurentienne et Dufferin-Montmorency en boulevards urbains pour en réduire la capacité.
- En 2021, le ministre canadien Jean-Yves Duclos avait carrément refusé l'ancien projet de terminal de conteneurs promu par le Port de Québec, qui se nommait alors Laurentia, car l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) avait alors conclu que ce projet aurait des effets négatifs importants sur la qualité de l'air et la santé humaine.
- Or, il est clair que le Port de Québec est loin d'être un acteur neutre. D'ailleurs, dans le cadre de Laurentia, le Port de Québec avait menti dans un dépliant promotionnel distribué à l'ensemble de la population en affirmant « que le projet n'aurait aucun impact notable sur la qualité de l'air, tant dans la phase de construction que celle d'exploitation », alors que le rapport de l'AEIC affirmait le contraire. Il appert donc que le Port de



Québec n'est pas un acteur fiable ni crédible pour mener à bien une étude environnementale, car il est en conflit d'intérêts.

Il est résolu par Pierre-Marc Doucet et appuyé par Jean-Noël Ouisse que le Conseil de quartier de Vanier appui la Table Littoral Est pour la demande d'une évaluation environnementale pour le projet de terminal à conteneurs (projet QSL)

Adoptée à l'unanimité

7. Période réservée à un organisme du quartier – Emprises espaces urbains.

M. Mathieu Caron, directeur général et membre du conseil des fiduciaires de la fiducie fait une présentation qui est disponible sur le site Internet suivant : www.emprises.ca

Emprises espaces urbains est une OBNL qui est composée d'une équipe qui travaille à planter des arbres et assurer leur entretien. Ces arbres sont plantés sur des terrains qui n'appartiennent pas à la Ville, où la marge avant des édifices n'est pas dans l'emprise de la Ville avec les arbres d'alignement.

La mission de Emprises espaces urbains :

- Accroître la valeur sociale d'espaces urbains sous-utilisés.
- Il s'agit un antidote au sentiment d'impuissance de la population.
- Reconnaissance des injustices environnementales des quartiers centraux.
- Les quartiers centraux sont considérés parmi les plus exposés.
- Revendication de chantiers majeurs de reboisement.

C'est aussi la première fiducie d'utilité sociale de reboisement au Québec.

L'organisme souhaite créer une grande trame verte qui traversera les quartiers les plus vulnérables de l'ouest de Vanier jusqu'à l'est de Lairet qui agira comme le poumon vert de nos quartiers.

8. Enjeux de quartier

8.1 – Projet d'initiative : revalorisation des arbres coupés

M. Jean-Noël Ouisse précise qu'il n'a pas obtenu de réponse de la Ville pour récupérer les arbres coupés. Il est impossible de dire si les arbres coupés pourront être récupérés pour fabriquer du mobilier urbain.

8.2 – Rencontre avec Bruno Marchand du 20 février

La rencontre avec le maire de Québec, Bruno Marchand, aura lieu le 20 février 2026 à la Ruche Vanier. M. Pierre-Marc Doucet et M. Roger Thibeault représenteront le Conseil de



quartier à cette rencontre. La question qui sera posée est la suivante : « Si vous étiez maire, que feriez-vous pour votre quartier? »

M. Bourdeau invite M. Pierre-Marc Doucet et les résidents présents à lui transmettre ses questions en vue de cette rencontre. M. Bourdeau confirmera combien d'organismes seront présents.

8.4 – Retour sur la présentation du corridor Viva Cité C Pierre-Bertrand par la Ville du 5 février 2026 et résolution

Le 5 février 2026, une consultation avec la Ville de Québec s'est tenue sur les modifications au corridor Viva Cité C sur le boulevard Pierre-Bertrand. Le corridor sera évolutif, il n'y aura donc pas de modifications en profondeur. Il s'agit d'implanter des délinéateurs, du marquage et de modifier les feux de circulation pour améliorer la fluidité aux intersections.

Pour la partie sud, entre le boulevard Wilfrid-Hamel et le viaduc, la Ville propose une piste cyclable de chaque côté avec des délinéateurs pour améliorer le sentiment de sécurité. Pour la partie nord, où il y a une piste cyclable au milieu de la chaussée, il est proposé d'améliorer la fluidité de la circulation en modifiant les feux de circulation.

La résolution appuiera certains points qui ont été discutés au cours de la soirée.

26-CA-10 - Résolution pour soutenir les propositions proposées lors de la séance de consultation sur le CVC C (Boul. Pierre-Bertrand)

- Il existe déjà un lien cyclable sur le boulevard Pierre-Bertrand, le Corridor Viva Cité C qui permet la connexion entre le CVC H (sur Wilfrid-Hamel) et les CVC M & L dans le quartier Lebourgneuf. Le projet concerne la section du CVC C entre la rue des Rocailles et le boulevard Wilfrid-Hamel. Cette section n'est pas sécuritaire et la circulation à vélo n'est pas fluide. Il s'agit donc de bonifier les aménagements cyclables pour favoriser la mobilité active.
- Lors de la consultation qui a eu lieu le jeudi 05 février 2026 par la Ville de Québec, cette dernière a proposé un certain nombre d'aménagements. Le Conseil de quartier de Vanier apprécie grandement les propositions avancées par la Ville. Celles-ci sont résumées ci-dessous.
- Le projet se veut évolutif, il n'y aura donc pas de travaux majeurs.
- Le projet est divisé en 2 secteurs distincts :
 - La section sud est située entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Samson en passant sous le viaduc du CN. Sur cette portion il y a actuellement une bande cyclable de chaque côté avec des délinéateurs. Au niveau du viaduc il n'y a pas de bande cyclable du côté est. Les piétons et les cyclistes se partagent le trottoir.
 - La section nord est située entre les rues Samson et des Rocailles. Une piste a été aménagée sur le terre-plein central. Il y a plusieurs intersections majeures à



traverser et il existe des voies pour que les véhicules motorisés puissent faire demi-tour. Les transitions entre la piste centrale et les bandes latérales au niveau des rues Samson et des Rocailles sont problématiques car dangereuses et non intuitives.

- Les principales interventions proposées sur la portion sud avec pistes unidirectionnelles :
 - Mise à niveau du lien cyclable existant en piste cyclable unidirectionnelle plus large et protégée par une zone tampon et des bollards.
 - Ajout de marquage vert aux intersections et aux entrées charretières les plus achalandées.
 - Amélioration des aménagements aux intersections Samson, Nolin et Beaucage.
 - Amélioration des pistes cyclables sous le viaduc entre Beaucage et Nolin.
 - Modifications aux feux de circulation pour mieux intégrer les besoins des piétons et des cyclistes.

- Principales interventions proposées sur la portion nord avec piste centrale bidirectionnelle existante :
 - Aménagement de traverses piétonnes et cyclables surélevées dans les demi-tours automobiles.
 - Ajout de marquage vert aux intersections Samson et Rocailles.
 - Modifications aux feux de circulation pour mieux intégrer les besoins des piétons et des cyclistes.
 - Il est résolu par M. Pierre-Marc Doucet et appuyé par M. Jean-Noël Ouisse que le Conseil de quartier de Vanier:

- Recommande à la Ville de Québec de considérer les commentaires suivants, apportés, entre autres, lors de la consultation.
 - **Section sud :**
 - Il existe des problèmes de déneigement aux abords des pistes cyclables avec bollards. Il faut penser à améliorer la situation. De plus, du fait des bollards, les entrées sont comme prolongées. Les déneigeurs des entrées charretières doivent enlever plus de neige et il ne faut pas que le coût supplémentaire soit à la charge des résidents.
 - La circulation n'est pas fluide sur la voie centrale du fait des virages à gauche. Il faut peut-être envisager des voies réservées pour les virages à gauche.
 - La réfection de la traversée du boulevard Pierre-Bertrand au niveau de la rue Chabot n'est pas envisagée. Il serait bon de s'assurer qu'elle est fonctionnelle car c'est une traversée pour les élèves de l'école primaire Notre-Dame-Du-Canada, mais aussi pour tous ceux qui vont au complexe Jean-Paul-Nolin et au Centre Fernand-Dufour. La rue Chabot sert



d'ailleurs de raccourci pour les véhicules qui veulent éviter les feux de circulation sans égards aux limites de vitesse en zone scolaire.

- **Passage du viaduc :**

- En direction sud, le trottoir pourrait être combiné avec la piste cyclable et séparé de la chaussée avec une barrière.
- En direction nord, le trottoir sous le viaduc devrait être corrigé pour éviter les accumulations d'eau et de glace, mais aussi pour faciliter le roulement. Les crevasses transversales sont une gêne non négligeable.
- Au lieu de passer sous le viaduc en direction nord, les piétons et cyclistes pourraient passer au-dessus de la voie ferrée.
- Afin d'augmenter le sentiment de sécurité, en particulier pour les personnes les plus vulnérables, il serait pertinent de peindre le viaduc avec des motifs colorés et de s'assurer que l'éclairage est suffisant.
- Il pourrait y avoir une voie centrale pour effectuer les virage à gauche dans les 2 directions.

- **Section nord :**

- Au-delà de la piste cyclable, il a été relevé que les arrêts de bus en direction nord ne sont pas sécuritaires, surtout en hiver car il faut grimper sur le banc de neige pour attendre le bus. Il faut également considérer l'augmentation de fréquence de passage des bus qui est prévue par le RTC.
- Plusieurs incohérences ont été relevées à l'intersection avec la rue Samson et la rue des Rocailles. Les participant.es ont approuvé.es la volonté d'améliorer la fluidité pour franchir ces obstacles. Il faut également rendre les étapes de franchissement plus intuitives pour tous en ajoutant du marquage au sol, entre autres.
- Il faut également penser aux cyclistes et piétons arrivant transversalement au boulevard Pierre-Bertrand. La permission de tourner à droite au feu rouge représente un danger pour la mobilité active.

Adoptée à l'unanimité

8.4– Terrain multisports Fondation Impact de Montréal – suivi

Compte tenu que des conduites majeures passent sous le parc Victorin-Beaucage, le projet a été reporté en 2027. Loisirs Vanier comprend la situation. À la base, il s'agit d'un projet de Loisirs Vanier. Du travail sera effectué avec la Ville et Loisirs Vanier pour obtenir le meilleur projet possible.

8.5 – Formation « Femme et mobilité » (compte-rendu)

Pierre-Marc Doucet mentionne qu'Accès Transports Viables (ATV) a réalisé une étude portant sur « Femme et mobilité ».



Beaucoup de statistiques en sont ressorties. Le transport en commun, la marche, le transport actif et le vélo sont problématiques. Les femmes et les personnes transgenres éprouvent beaucoup de difficultés avec le déneigement et les personnes transgenres ne se sentent pas en sécurité dans les transports en commun. Il y avait beaucoup d'organismes présents (la Ruche Vanier, Vivre en Ville,...) et ils furent étonnés que l'aspect du déneigement ressorte comme grande difficulté.

L'étude se poursuit. Un document final est attendu dans les prochains mois, ainsi que des présentations PowerPoint qui seront partagées.

8.6 – Résolution pour l'amélioration et la sécurisation des traversées piétonnes sur les axes de transit automobiles

Suite à une publication qui a été faite sur la page FaceBook de Vanier (YQB), M. Jean-Noël Ouisse fait la lecture de la résolution suivante :

26-CA-011 - Résolution pour l'amélioration et la sécurisation des traversées piétonnes sur les axes de transit automobile.

- Suite à un message sur les réseaux sociaux (12 février 2026-Page Facebook de Vanier QC (YQB)) :
«Bonjour, j'aimerais faire un message d'intérêt général. Étant une personne qui habite à Vanier, je circule beaucoup dans cette zone et cela fais plusieurs fois que en passant par le coin de la rue Blouin et l'avenue Turcotte en arrière de la fruiterie 440, que je passe proche de me faire rentrer dedans car le monde font pas leur stop. Pour certain, c'est rien, mais quand ça fais 4 fois en moins de un mois que les personnes font pas leur stop à la même place et que tu passes proche de te faire rentrer dedans ça devient très dangereux. Le stop est très visible surtout. Je pense pas que faire ton stop va te retarder dans ta journée et au contraire ça risque de te coûter moins cher. Conduisez pour les autres et intelligemment la gang svp, ça éviterait bien des problèmes.» (tel que cité)
- Une vingtaine de commentaires suivent cette publication et abondent dans le même sens. Le quartier est une voie de transit à bien des égards, les rues secondaires sont également sollicitées et de nombreux automobilistes ne respectent pas la réglementation. Les piétons sont particulièrement en danger aux intersections.

-
- Considérant la résolution 24-CA-012;
 - Considérant que les rues Blouin, Beucage, Turcotte, Plante, Samson sont des rues de transit;
 - Considérant que de nombreux véhicules ne respectent pas les arrêts aux intersections;
 - Considérant que les piétons ne se sentent pas en sécurité dans leur quartier;



Il est résolu par Jean-Noël Ouisse et appuyé par Stéfanie Tremblay que le Conseil de quartier de Vanier:

- Recommande à la Ville de Québec d'évaluer les possibilités d'implanter des passages piétons sur les axes de transit dans le quartier de Vanier;
- Recommande à la Ville de Québec d'évaluer les possibilités de sécuriser ces intersections;
- Demande à la Ville de Québec s'il y a bien eu des comptages tel que spécifié dans la réponse à la résolution 24-CA-12, et si oui, quels sont les résultats et si des aménagements sont prévus.

- Réponse de la Ville de Québec à la résolution 24-CA-012 (avril 2024):

“Les normes du Ministère des Transports et de la Mobilité durable indiquent qu'un passage pour piétons ne peut être installé que s'il n'y a aucune signalisation qui règle la circulation [feux ou arrêts] à moins de 100 m de l'endroit où le passage est situé.

Dans les trois cas demandés, cette distance n'est pas respectée, et donc un passage ne pourrait normalement pas y être implanté. Nous allons demander des comptages, afin de mieux évaluer les besoins et voir quels justificatifs sont applicables.

Notons cependant que la traverse existante sur la rue Chabot, bien que dérogatoire à cette norme, ne sera pas éliminée jusqu'à nouvel ordre. Nous allons procéder à la mise à jour des panneaux de signalisation de ce passage au cours des prochains mois.”

Adoptée à l'unanimité

Dans sa réponse, la Ville devait effectuer un comptage, mais aucun retour de la Ville n'a été reçu.

M. Clément Bourdeau mentionne qu'il a fait une demande à la Ville, mais que celle-ci n'a pas encore été ouverte.

Mme Alexandra Mauger fait la lecture de la réponse envoyée par la Ville.

« Ajout d'un passage et d'un trottoir pour les rues Blouin, Beaucage et Chabot – Le service du transport et de la mobilité intelligente mentionne que le Ministère des transports travaille actuellement à une importante révision du cadre normatif du tome 5. La nouvelle version est attendue pour 2026. Ces changements pourraient avoir un impact positif sur les analyses déjà en cours parce qu'elle vise à assouplir certaines normes liées au critère d'implantation de passages de personnes selon l'ampleur et la nature des modifications retenues.

Nous sommes en mesure d'évaluer plus précisément les demandes d'ajout de passages ainsi que les interventions géométriques possibles afin d'assurer des traversées sécuritaires aux endroits annoncés. Il y aura un retour en 2026 concernant cette demande. »



M. Jean-Noël Ouisse précise que cette réponse vient compléter la demande précédente. Les axes de transit vont de la rue Soumande au boulevard Pierre-Bertrand, en passant par les rues Chabot, Plante et Samson. C'est l'un des axes qui est très fréquenté.

8.7 – Réorganisation et bonification des comptoirs de services et résolutions

M. Roger Thibeault mentionne que la Ville a l'intention de fermer plusieurs comptoirs de service. Comme Vanier est un quartier défavorisé et qu'il y a beaucoup d'aînés qui y résident, un certain niveau de services devrait être maintenu.

Pour les gens qui n'ont pas d'automobiles et les immigrants en particulier, ces fermetures pourraient s'avérer contre-productives pour l'accessibilité aux services. Il est suggéré d'offrir des services réduits donnés par des personnes engagées à temps partiel.

M. Clément Boudreau mentionne que la résolution est appropriée, car il y a beaucoup de quartiers où les centres de services seront fermés. Il y a eu beaucoup de réactions dans certains quartiers, mais aucune provenant de Vanier. Il invite le Conseil de quartier à soumettre ses commentaires.

Par souci de transparence, il précise que la décision a été prise, mais il est bon d'aller de l'avant. Des informations sur le calendrier complet des fermetures pourraient être disponible. La décision pour fermer un centre de service est basée sur le coût à l'unité.

Question : Si une entreprise située dans Vanier a besoin d'un service, sera-t-elle obligée de se rendre à Charlesbourg ou à Sainte-Foy? Y aura-t-il des informations sur la façon d'utiliser les services?

Réponse : À confirmer.

Lorsqu'il y a centralisation des services, M. Pierre-Marc Doucet mentionne qu'on ne connaît plus les spécificités de chaque quartier, comme c'est le cas pour le déneigement. Il faudrait savoir sur quelles bases les centres de services sont fermés et des données plus précises. Les conseils d'arrondissement et le Conseil de Ville pourraient être interpellés à ce sujet. Quelles sont les données réelles de fréquentation versus les services en ligne? Le profil socio-économique est différent d'un quartier à l'autre.

Mme Michèle Guay mentionne qu'il pourrait y avoir des organismes sans but lucratif (OBNL) qui seraient prêts à fournir des services.

26-CA-012 - Résolution pour le maintien de l'accès à un comptoir de services au bureau d'arrondissement Les Rivières.



- Considérant que le maintien des services de proximité doit être une priorité pour la Ville de Québec;
- Considérant que le maintien du service à ce comptoir selon un horaire réduit permettrait de maintenir un niveau de service minimum acceptable pour la population du secteur;
- Considérant que la diminution du nombre de comptoirs complique l'accès en temps opportun pour les usagers du transport en commun;
- Considérant le niveau de vulnérabilité d'une partie de la population de Vanier
- Considérant que pour les personnes âgées et vulnérables, le déplacement en transport en commun ou l'utilisation de moyen électronique n'est souvent pas facile ou possible
- Considérant l'engagement de l'administration actuelle envers Vanier lors des dernières élections.

Il est résolu par Roger Thibeault et appuyé par Stéfanie Tremblay que le Conseil de quartier de Vanier:

- Demande à la Ville de Québec d'assurer le maintien d'une accessibilité minimale, à savoir, un jour par semaine, au comptoir de service du bureau d'arrondissement des Rivières pour les citoyens de Vanier.
- Demande à la Ville de Québec de fournir les données précises de fréquentation des comptoirs de services municipaux dans le quartier Vanier (nombre d'utilisateurs, proportion de services en ligne vs en personne) pour mieux évaluer leur pertinence et leur utilité dans le quartier.

Adoptée à l'unanimité

9. Comités et états d'avancement

9.1 – Projet sur la qualité de l'air

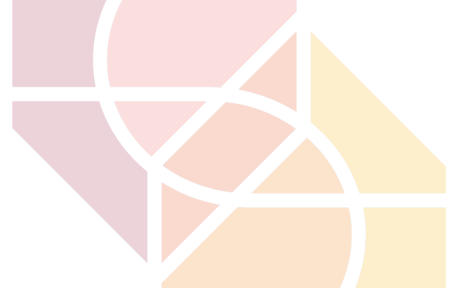
M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il n'y a pas un avancement rapide dans ce projet. Les données recueillis par chaque capteur sont accessibles pour tous les résidents.

9.2 – Table de concertation Vélo et Mois du Vélo

Aucun développement n'est survenu depuis la dernière assemblée ordinaire du 26 janvier 2026.

9.3 – Conseils d'établissement scolaires

M. Jean-Noël Ouisse sera présent aux deux prochaines rencontres à l'école Notre-Dame-du-Canada et à l'école Sans-Frontière pour parler du projet « Vanier à p'tites roues » et des capteurs pour la qualité de l'air. Il pourrait y avoir des activités avec les élèves portant sur la qualité de l'air.



9.4 – Table de concertation sur le transport en commun

Mme Stéfanie Tremblay mentionne qu'une rencontre à ce sujet aura lieu le 20 février 2026 avec Accès transports viables (ATV). Le projet d'une table de concertation sur le transport en commun pourra bientôt démarrer. Un sondage a été transmis à tous les conseils de quartier pour déterminer une date pour une première rencontre avec l'élaboration de l'ordre du jour.

M. Pierre-Marc Doucet mentionne qu'un conseil exécutif sera formé et les conseils de quartier devront s'impliquer. En collaboration avec ATV, la structure sera mise en place ainsi que le fonctionnement de la Table de concertation. Ce sujet est à suivre.

9.5 – Table de concertation des conseils de quartier

M. Pierre-Marc Doucet mentionne qu'une rencontre se tiendra en ligne le 17 février 2026. Sur la page FaceBook, sept personnes seront présentes à la Table de concertation des conseils de quartier. M. Roger Thibeault représentera le Conseil de quartier de Vanier. La rencontre portera surtout sur les demandes de chaque conseil de quartier. L'ordre du jour est à venir.

9.6 – Comité des présidents des CQ et de la Basse-Ville

Une présentation du mémoire sur le pôle Wilfrid-Hamel-Laurentien a été donnée aux président.es des conseils de quartier de Saint-Roch, Saint-Sauveur et Vieux-Limoilou. Cet aspect fait aussi partie de leurs préoccupations et il y a des enjeux communs. En termes de mobilité entre chaque quartier, chacun connaît ses problématiques. Les points qui touchent chacun des conseils de quartier sont discutés et il y aura une collaboration au niveau des appuis. La rencontre se tiendra le 19 février 2026 et aux trois mois par la suite.

Le Conseil de quartier de Lairet demande des appuis pour le projet du tramway. M. Jean-Noël Ouisse précise que le mémoire du pôle Wilfrid-Hamel-Laurentien sera présenté au Conseil de quartier de Lairet ainsi qu'aux élus du conseil de quartier Vieux-Limoilou. Les points qui touchent chaque conseil de quartier seront discutés

9.7 – Vanier à p'tites roues 2026

2 activités sont prévues en partenariat avec ATV et le Ruche Vanier :

-La première à la fin du mois de mai pour le mois du vélo avec la Convergence. Des discussions se tiennent concernant les différents tracés.

-La seconde activité se tiendra à l'automne pour les enfants des écoles primaires.

9.8 – Refonte du service d'autobus du RTC dans Vanier

Une assemblée publique à ce sujet aura lieu le 25 février 2026. Les conseils de quartier concernés pourront assister à une rencontre jeudi, le 19 février 2026. Les questions et les commentaires seront reçus en ligne.



9.9 – Aménagement du terrain Giguère

Suite au commentaire de Mme Stéfanie Tremblay, M. Clément Bourdeau mentionne qu'effectivement, aucun retour n'a été fait sur ce dossier. Il a posé des questions et le processus est décevant. Il s'agit d'un projet citoyen en partenariat avec la ville. Dans l'échéancier, les dates sont assez éloignées avec pas autant de consultations. M. Clément Bourdeau apportera le sujet au plénier qui se tiendra dans la semaine.

Mme Stéfanie Tremblay mentionne qu'il faudra mettre de la pression sur ce projet. M. François Labbé, de la Ruche Vanier, est informé et il est important que le Conseil de quartier reçoive aussi les informations pertinentes.

9.10 – Table de quartier Vanier - Assemblée

M. Pierre-Marc Doucet mentionne que le Conseil de quartier est sollicité pour assister à l'assemblée de la Table de quartier Vanier le 16 mars 2026, à Fleur-de-Lys. Une décision sera prise à ce sujet compte tenu des sujets qui seront discutés.

10. Fonctionnement du conseil de quartier

10.1 – Correspondance

- 10.1.1- Le réseau du RTC se transforme :

À compter du 21 mars, les travaux du tramway apporteront des modifications au réseau d'autobus. Les changements ont été présentés et se retrouvent sur le site Internet du RTC. Il est possible d'obtenir les changements qui concernent spécifiquement le quartier de Vanier. M. Clément Bourdeau mentionne qu'il fera une recherche à ce sujet.

- 10.1.2 – Lettre d'une résidente sur le 3ème lien :

La résidente a été informée qu'une résolution a été rédigée contre le troisième tracé proposé, afin de répondre à ses inquiétudes.

- 10.1.3 – Avis public pour des demandes de dérogation mineure (lot 1 941 561) :

Cet avis public concerne l'ancien Saint-Hubert. M. Bourdeau mentionne qu'il ne s'agit pas d'une dérogation très importante.

- 10.1.4 –Appui du CQ Saint-Roch pour le mémoire « Pôle Wilfrid-Hamel-Laurentienne – Boisé de la Chapelle et présentation dans les conseils de quartier :

Le Conseil de quartier de Saint-Roch désire appuyer le mémoire du Conseil de quartier. Les administrateurs des Conseil de quartier de Saint-Roch et du Vieux-Limoilou veulent adopter une résolution à cet effet.

- 10.1.5 – Enquête de recherche sur la localisation des objectifs de développement durable (ODD) :



Un étudiant de l'Université Laval effectue une enquête qui vise à savoir comment les présidents des conseils de quartier tiennent compte du développement durable dans leurs décisions. Il faut compter environ 20 minutes pour répondre au questionnaire.

10.2 – Suivi des résolutions – 25-CA-060, 25-CA-061, 26-CA-002 et 26-CA-003

- Résolution 25-CA-060 – Résolution pour la rénovation du parc Victorin-Beaucage : Aucune réponse n'a été encore reçue de la Ville. On comprend la réponse, mais le pavillon Laurence-Perron est trop petit pour Loisirs Vanier. Les baigneurs attendent un à la file de l'autre pour avoir accès au pavillon et il déborde cela le rend la circulation très difficile autour de la piscine. Un suivi sera fait à ce sujet.
- Résolution 25-CA-061 – Résolution pour la rénovation du gymnase du Complexe Jean-Paul Nolin : Le Conseil de quartier a transmis une lettre datée du 16 février 2026, mais aucune réponse n'a été reçue pour le moment.
- Résolution 26-CA-002 – Résolution pour la création d'espaces d'ombre pour la piscine Yvette-Cloutier : Une réponse a été reçue de la part de la Ville.
- Résolution 26-CA-003 - Résolution pour la demande du droit de préemption sur les lots 1 942 168, 1 942 170 et 1 942 234 pour fin de logement abordable : Une réponse a été reçue de la Ville.

10.3 – Trésorerie et suivi

Le solde au 16 février 2026 est de 9,029.71 \$.

10.4 – Paiement des services de secrétariat

26-CA-013

Sur une proposition de M. Roger Thibeault, dûment appuyée par Mme Stéfanie Tremblay, il est résolu de procéder au paiement de 115.00 \$ pour la rédaction du procès-verbal de la 2^{ème} assemblée ordinaire du 16 février 2026 auprès de Mme Renée Poulin.

Adoptée à l'unanimité

10.5 – Rapport d'activités 2025-2026

M. Pierre-Marc Doucet mentionne que le rapport d'activités 2025-2026 doit être finalisé pour d'ici la fin de mars 2026.

10.6 – Activité de consultation de la population

M. Christian Bizier a effectué des démarches pour l'activité de consultation. Accès transports viable a été approché afin qu'une formatrice sur le plan de mobilité puisse donner une présentation de 30 à 45 minutes. Une confirmation est attendue pour le 17 février 2026.



La consultation auprès des résidents du quartier concernera certains aménagements. Les questions restent à être rédigées.

11. Varia

11.1 – Formation en urbanisme

Mme Stéfanie Tremblay a assisté à l'initiation à l'urbanisme tenue de 4 février 2026 sur le fonctionnement avec les différentes instances de la Ville reliées à l'urbanisme.

11.2 – AGA Loisirs Vanier

L'assemblée générale annuelle de Loisirs Vanier se tiendra le 26 février 2026 à 19 h 00. M. Pierre-Marc Doucet y assistera. Les sujets traités seront, entre autres, la nouvelle image de marque et la planification quinquennale.

11.3 – Travaux de Trudel Alliance

M. Félix Masson, responsable des affaires publiques et relations avec la communauté chez Trudel Alliance, mentionne que la construction d'un nouvel édifice au sud de Fleur-de-Lys et de la rue Monseigneur-Plessis débutera au début de mars 2026. Il s'agit d'un édifice de huit étages, 280 unités, avec 10% de logements abordables, avec un rez-de-chaussée commercial, principalement axé sur le service. M. Masson enverra au Conseil de quartier un document illustrant les unités qui seront offertes.

Pour avoir accès au centre commercial ainsi qu'aux arrêts d'autobus, comme le matériel de construction sera déplacé au sud, il sera difficile d'avoir accès direct à cause d'enjeux techniques. M. Pierre-Marc Doucet mentionne que l'affichage pourrait être fait en conséquence pour diriger les automobilistes qui arrivent du nord de l'autoroute Laurentienne.

Une portion de la rue Fleur-de-Lys, actuellement à sens unique, verra son sens de circulation inversé afin d'améliorer la fluidité de la circulation. Le tronçon concerné se situe entre le centre commercial Fleur de Lys (vis-à-vis du magasin JYSK) et le bâtiment de l'ancien magasin Yellow.

Le Conseil de quartier sera invité à visiter les unités du nouvel édifice. Le chantier s'étalera sur deux ans. L'édifice devrait être terminé au printemps-été 2028.

12. Fin de l'assemblée

La 1ère assemblée du Conseil de quartier est levée à 21 h 50.



**2ème ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
LISTE DES RÉOLUTIONS**

No de résolution	Objet	Page
26-CA-008	Adoption du procès-verbal de la 2 ^e assemblée ordinaire du 26 janvier 2026.	4
26-CA-009	Résolution de soutien à la Table citoyenne Littoral Est pour la demande d'une évaluation environnementale pour le projet de terminal à conteneurs (projet QSL).	8
26-CA-010	Résolution pour soutenir les propositions lors de la séance de consultation sur le CVC C (boul. Pierre-Bertrand).	12
26-CA-011	Résolution pour l'amélioration et la sécurisation des traversées piétonnes sur les axes de transit automobile.	16
26-CA-012	Résolution pour le maintien de l'accès à un comptoir de services au bureau de l'arrondissement Les Rivières.	18
26-CA-013	Paiement des services de secrétariat pour la production du procès-verbal de la 2 ^e assemblée ordinaire du 16 février 2026 au montant de 115.00 \$ auprès de Mme Renée Poulin.	23